

C. NCL 164

01

Pour faire suite à la note verbale C.N 3976, il est confirmé que la trentième session du *Comité d'experts de l'Union de Nice*, qui devait initialement se tenir à Genève du lundi 27 avril au vendredi 1^{er} mai 2020, n'aura pas lieu.

Afin que la classification de Nice puisse continuer d'être actualisée conformément à l'évolution des marchés, le Bureau international est résolu à maintenir autant que possible le cycle de révision de la classification au cours de cette période sans précédent. Le cycle annuel s'accompagne toutefois d'impératifs et de contraintes, en particulier en ce qui concerne les délais de publication, qui font que la session du comité d'experts ne pourra pas être reportée dans le courant de l'année. Nous souhaitons par conséquent faire la suggestion ci-après pour l'examen des propositions qui ont été soumises en vue de la trentième session du comité d'experts (annexes 1 à 5 du projet CE302 sur le [forum électronique](#)) par voie électronique.

Il est envisagé d'autoriser les États membres à "voter" sur le forum électronique. Toutefois, il convient de noter qu'il n'est plus possible à ce stade d'apporter des modifications (intitulés, changements de classe, etc.) aux propositions qui ont été présentées. Sur la base des documents de travail établis, les offices seraient invités à indiquer uniquement les propositions auxquelles ils ne peuvent souscrire ou qu'ils ne sont pas certains de pouvoir approuver. Le Bureau international regrouperait ensuite les propositions qui n'auront pas suscité d'interrogation ou d'objection, c'est-à-dire les propositions qui auront recueilli un soutien unanime. Ces propositions seraient réputées approuvées aux fins de leur inclusion dans la prochaine version de la classification de Nice (NCL11-2021), qui entrera en vigueur comme prévu le 1^{er} janvier 2021. Toutes les propositions qui n'auront pas été adoptées seraient examinées de manière plus approfondie à la prochaine session.

Nous saurions gré aux seuls États membres de l'Union de Nice de nous adresser leurs commentaires en indiquant expressément s'ils sont favorables ou non à cette proposition par message électronique à nivilo@wipo.int, pour le **vendredi 27 mars 2020** au plus tard. Si les réponses font apparaître une majorité simple en faveur de ce projet, nous établirons des instructions détaillées concernant la procédure de "vote". Veuillez noter que toute proposition de modification (transferts) ne sera prise en considération que si les réponses font état d'une majorité des quatre cinquièmes en faveur de notre projet.

Dans tous les cas, nous vous tiendrons informés de la suite des événements.



Le 12 mars 2020

34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20, Suisse
T +4122 338 91 11 F +4122 733 54 28